

RESIDENCE DU RHANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 3542 / HUSS.

Astrida, le 20 décembre 1950.-

Objets

De Smet e/F.Piret.-



Cher Maître,

Comme suite à votre lettre du 9/12/50, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe une signification d'ordonnance de vente, dûment complétée.

Je vous retourne également le P.V. de saisie-  
exécution.

Veuillez agréer, Cher Maître, l'assurance de  
ma considération distinguée.

L'Huissier, Cl. LEES.

Mme F. GANSHOF, loco  
Monsieur Baltus, Avocat

à USUMBURA.